



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectivité Europénne d'Alsace (CEA) FO demande le report de sa mise en oeuvre

A Colmar et Strasbourg, le 29 avril 2020

Par courrier en date du 27 avril 2020, les syndicats FOdpt67 et FOdpt68 viennent de solliciter Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires en vue de reporter la mise en oeuvre de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) initialement prévue au 01 janvier 2021.

Entrée en vigueur en août 2019, la loi portant création de la CEA a notamment prévu l'ouverture immédiate de négociations entre les organisations syndicales représentatives et les exécutifs des deux départements au terme desquelles un protocole d'accord concernant notamment le personnel et les conditions de travail et de rémunération, doit être signé et approuvé. Les deux collectivités disposaient d'un an et demi pour y parvenir.

Péniblement débutées en février 2020, ces négociations ont été totalement stoppées compte tenu de la pandémie de COVID-19 et aucune perspective de reprise n'est envisagée.

En pleine période de confinement et alors que les priorités sont évidemment ailleurs, les 6 mois restant à compter d'aujourd'hui (hors vacances estivales) avant l'entrée en vigueur de la CEA ne permettront plus de mener correctement les négociations et d'aboutir au protocole d'accord dans le respect de la Loi, des agents et de leurs intérêts.

Les missions de service public exercées par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont en effet fortement impactées par l'épidémie de COVID-19 et le demeureront pendant de nombreux mois au regard des conséquences sanitaires, mais aussi sociales, économiques, politiques, environnementales et financières engendrées pour nos territoires et nos concitoyens. Le fonctionnement de nos collectivités s'en trouve considérablement bouleversé et les agents qui y assurent au quotidien un service public de qualité sont pleinement engagés pour assurer des missions d'intérêt général indispensables à la vie de notre Nation.

Le report de la CEA est donc une nécessité et une évidence!

Les bureaux syndicaux FOdpt67 et FOdpt68